



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Anaïk Caulier/Thierry Granet

Limoges, le 19 juillet 2022

N/Réf : 2022/R 100



LM-A22-14548
22/07/2022

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole
Pôle Aménagement du Territoire et Mobilité
Direction du développement territorial et de
l'aménagement de l'espace
19 rue Bernard Palissy – CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

Objet : Avis modification n°6 PLU de la commune de Boisseuil.

Votre service m'a transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boisseuil.

La modification projetée porte sur une correction d'une erreur matérielle concernant l'absence de classement des emprises de l'autoroute A20 et de la Briance.

Cette modification n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Lætitia Morellet
Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France